



Numéro de l'acte	2025-70-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

QUESTION N°2025-70

URBANISME : QUARTIER REPUBLIQUE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION F-3114p
SISE QUAI WADGASSEN A ARQUES

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

Vu l'avis du service France Domaine en date du 16 mai 2024 ci-annexé

Vu le courriel en date du 1^{er} juillet 2025 de Monsieur Maxime WIDENT et Madame Julie DEMARET, acceptant la proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section F-3114p à un montant de 50 € le mètre carré

Considérant que la commune d'Arques est propriétaire de la parcelle cadastrée section F-3114, d'une contenance de 7 184 m², située Quai Wadgassen à Arques, issue de la division de la parcelle cadastrée section F-3103

Considérant que la partie de la parcelle cadastrée section F-3114, objet de la présente cession, est estimée à une contenance d'environ 250 m²

Considérant que ledit terrain nu appartient au domaine privé communal et qu'il n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que le terrain est situé en zone UC1 (zone urbaine dense, affectée essentiellement à l'habitat et aux activités qui en sont le complément naturel) du PLUi du pôle territorial de Longuenesse

Considérant que l'offre présentée par Monsieur Maxime WIDENT et Madame Julie DEMARET à hauteur de 50 € du mètre carré, hors frais de notaire, est donc acceptable

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE la vente de la parcelle cadastrée section F-3114, pour partie, sise Quai Wadgassen à Arques, telle que ci-annexée, au profit de Monsieur Maxime WIDENT et Madame Julie DEMARET, ou de toute autre personne morale s'y substituant, domiciliés 19 avenue du Général de Gaulle à ARQUES (62510), pour une superficie d'environ 250 m², à déterminer plus précisément après arpentage, au prix de 50 € le mètre carré.

ARTICLE 2 : DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire

ARTICLE 3 : APPROUVE l'intervention d'un géomètre expert pour le bornage et l'arpentage du terrain

ARTICLE 4 : CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, Place Roger Salengro à Arques

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire et de l'acte de vente à intervenir

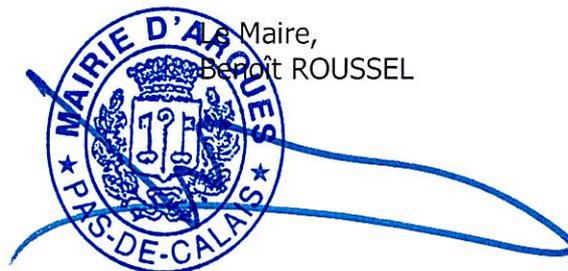
ARTICLE 6 : INSCRIT cette recette au budget 2025

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 07 juillet 2025

La secrétaire de séance,
Christine COURBOT

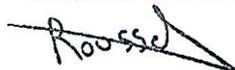


Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture

le 10 JUIL. 2025 et publication ou
notification le 10 JUIL. 2025

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

Affiché le 10 juillet 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 01 juillet Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **15 présents**
- **7 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **2 absents excusés sans pouvoir**

Jackie GUTTMANN ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Peggy VAN GOETHEM-MARECAUX ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PRED'HOMME

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.